L'Espace Citoyen du Grand Annecy CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	**Avis de l'Espace Citoyen sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022**
	18 OCTOBRE 2021

19 personnes volontaires, membres de l'Espace Citoyen, ont participé à cette séance de travail. La présentation par le Vice-président aux finances Denis Duperthuy a été suivie des réponses apportées aux nombreuses questions. Le groupe a ensuite débattu et le texte ci-après fait la synthèse des échanges entre les participants.

Un exercice de transparence une nouvelle fois apprécié

La présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022 (ROB 2022) par M. Duperthuy, Vice-Président aux finances du Grand Annecy, s'inscrit dans la continuité de :

- La présentation du ROB 2021, en octobre 2020
- La présentation du projet de Plan Pluri-annuel d'investissement (PPI), effectuée en septembre 2021…

… sur lesquels l'Espace Citoyen a été sollicité pour produire des avis.

Nous saluons à nouveau cette initiative du Vice-Président aux finances de solliciter notre avis, et apprécions la transparence de cet exercice.

Ce nouveau travail que nous fournissons aujourd'hui se veut complémentaire au document fourni en septembre « Regards de l'Espace Citoyen sur le PPI du Grand Annecy ».

La première remarque que nous souhaitons formuler est qu'il nous semble indispensable de retrouver une cohérence entre le PPI du Grand Annecy, et le rapport d'orientation budgétaire 2022, et notamment, de retrouver dans ce rapport les orientations financières nécessaires afin de lancer les grands projets envisagés sur le mandat.

La nécessaire prise en compte des objectifs du PCAET

Nous notons que les grandes orientations générales présentées dans ce rapport incluent la prise en compte des objectifs du PCAET.

Cependant, afin d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes pour atteindre ces objectifs environnementaux, nous pensons que chaque ligne, chaque projet envisagé dans le cadre de ce budget 2022 devrait être agrémenté de l'impact carbone de ces décisions.

Nous insistons donc sur la nécessité de réaliser un travail en amont du lancement des projets afin de déterminer leur impact environnemental, et de définir des critères permettant de suivre pleinement et de manière transparente l'impact ou la contribution de chaque projet aux objectifs du PCAET.

Il nous semble indispensable que ce suivi et cette évaluation des projets soit réalisée par des équipes de spécialistes environnementaux.

Pour autant, pour permettre la transparence autour des projets, nous recommandons qu'un travail soit également réalisé afin de rendre compréhensibles par le grand public les indicateurs et leur suivi.

Considérations financières

FISCALITE : Nous notons cette année encore la volonté des élus de ne pas augmenter la fiscalité portant sur les ménages, et apprécions cette orientation.

En complément, nous souhaitons insister sur la nécessité pour l'agglomération de se doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Si la recherche de ces moyens ne passe pas par une augmentation de l'impôt, il nous parait indispensable de rechercher d'autres moyens d'accroitre les capacités financières de l'agglomération.

RECHERCHE DE FONDS : Au regard des recommandations évoquées dans le point précédent, nous vous encourageons à poursuivre la recherche de financements extérieurs et notamment des fonds européens.

EMPRUNT : Nous saluons la politique de l'agglomération en terme d'emprunt qui est de favoriser le recours à des emprunts à taux fixes**.** Nous souhaitons que la collectivité demeure vigilante en ce qui concerne les emprunts à taux variables, qui nous paraissent présenter de forts risques d'augmentation de leurs taux dans les années à venir.

Considérations thématiques

MOBILITE : Au regard des enjeux que représentent les mobilités sur notre territoire, nous insistons sur la **nécessité de prévoir dès 2022 un budget conséquent** qui y soit dédié.

Concernant le **taux du versement mobilité**, nous maintenons qu'il nous parait nécessaire d'atteindre le taux de 2%, afin de permettre le financement d'infrastructures d'ampleur telles que celles envisagées dans le cadre du projet du TCSP. Si cette augmentation n'est pas possible sur cette seule année, il nous semble opportun de l'augmenter chaque année en ayant pour objectif d'atteindre ce taux.

Nous notons que la **notion d'apaisement du territoire** fait partie des grandes orientations générales du rapport. Nous soutenons cette volonté d'apaiser le territoire, mais souhaitons insister sur le fait que **cet apaisement doit concerner l'ensemble des communes du Grand Annecy, pas uniquement la ville centre**. Pour cela, il nous parait indispensable d'investir dans des liaisons plus régulières avec les communes, afin de permettre aux habitants des communes périphériques de se déplacer également en utilisant les modes de transport collectifs.

Pour permettre cet apaisement, nous soutenons le projet de TSCP visant à investir dans des moyens d'ampleur pour améliorer les mobilités du territoire. Cependant, il nous semble qu'un point important doit être souligné : **la conception actuelle du réseau de bus centré sur le « pôle gare d'Annecy ».** Cette vision nous semble dépassée et manquer de souplesse pour permettre à chacun, venant de tout le territoire, de ne pas avoir à repasser nécessairement par le centre d'Annecy. Il semblerait intéressant et utile (comme cela se fait ailleurs en France), d'envisager 3 ou 4 « pôles » périphériques, permettant aux utilisateurs de changer de ligne de bus facilement, et en ayant la possibilité de ne pas repasser par le pôle central.

Les choix vers tel ou tel TCSP vont structurer l'évolution du Grand Annecy, et de son lac pour des dizaines d'années. Il faut les faire en fonction du service rendu à la population et de la meilleur efficacité sur la diminution de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'apaisement du territoire par le biais des mobilités passe également, selon nous, par la **mise en œuvre d'un véritable « code » commun à tous**, afin de permettre la circulation simultanée de tous les modes de transport, tout en assurant la sécurité des modes doux les plus fragiles. Il nous parait indispensable de travailler à une harmonisation des pratiques et des signalisations afin que chacun respecte les déplacements des autres, afin de diminuer au maximum les risques d'accidents.

Enfin, nous insistons, dans le cadre du **renouvellement du matériel roulant**, sur la nécessité d'investir sur des systèmes les moins polluants possibles, et permettant d'utiliser en complément les modes doux (possibilité par exemple de transporter les vélos dans le bus…).

Si les mobilités sur notre territoire sont un enjeu majeur, nous souhaitons **appuyer également sur la nécessité d'engager un travail avec la SNCF** afin de relier notre agglomération aux autres territoires dans de meilleures conditions (notamment recréer des lignes directes vers les métropoles de Lyon et de Paris).

LOGEMENT : Pour faire face au coût élevé des loyers sur le Grand Annecy, nous insistons à nouveau sur la **nécessité de financer ET de réaliser des logements sociaux, en faveur des personnes à revenus modestes et moyens.**

En effet la majorité des logements en cours de construction ne correspond pas aux besoins des 10 métiers les plus recherchés sur le Grand Annecy (source Pôle emploi baromètre BMO publié dans l'essor du 20 octobre 2021).

L'accroissement du parc de logements de ce type pourrait permettre de pallier les difficultés de recrutement auxquelles le Grand Annecy doit faire face, comme beaucoup d'employeurs du territoire. Pour les collectivités la modulation du régime indemnitaire reste un levier à activer.

SOLIDARITE / LONGEVITE : Le CIAS du Grand Annecy assure les services de plusieurs Ehpad et résidences autonomie. Ces services permettent de prendre en charge des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie.

En ce qui concerne les personnes handicapées mentales vieillissantes, il semble qu'aucune structure ne soit dédiée à un tel accompagnement des personnes. Nous nous interrogeons à savoir si les Ehpad et résidences autonomies du Grand Annecy pourraient jouer un rôle dans cet accueil ?

FRONTIERES ADMINISTRATIVES : Que ce soit sur le sujet des mobilités, ou encore celui de la solidarité, il nous parait important de rappeler la nécessité d'articuler et de coordonner les actions des différentes collectivités publiques. Le parcours des usagers en sera grandement simplifié, et les investissements réalisés bénéficieront de davantage de cohérence et d'efficacité.

Pour conclure

De la même manière que le travail remis aux élus dans le cadre du projet de PPI, ce document n'a pas vocation à être complet.

Il nous permet de faire part aux élus de notre vision sur les grandes orientations évoquées dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire, en insistant sur quelques thématiques qui nous ont semblé prioritaires.

Il nous semblerait intéressant de pouvoir disposer à l'avenir, si cet exercice est reconduit, de valeurs de comparaison avec d'autres agglomérations de même taille.

Enfin, nous insistons à nouveau sur le fait que cette analyse est complémentaire au travail que nous avons mené sur le projet de PPI du Grand Annecy. Ainsi, nous souhaitons faire part aux élus de notre volonté de connaitre, une fois le PPI et le budget votés, **les projets inscrits au PPI qui seront intégrés dans le budget 2022.**